

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/2019

Absente : FREGEAC C., PERPINAN P.
Absents excusés : PARROU Ph. (procuration à AYROLES F.), LAMOTHE J. (procuration à BONAL L.)

✚ CASTELNAU

AMENAGEMENT ENTREE DU PARKING DU CHATEAU DE CASTELNAU

Le nouvel horodateur a été mis en place courant mai. L'aménagement qui l'accompagne sera finalisé début juin.

TRAVAUX PLACE DU CHATEAU

Les travaux d'aménagement de cet espace se poursuivent afin d'être effectifs pour cet été.
Le vieux tilleul qui se trouvait sur la place du château nous a quitté. Son remplacement se fera cet automne.

✚ PLUIH

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le zonage qui sera appliqué sur tout le territoire de Cauvaldor ainsi que les plans de secteur présenté à la réunion sur le PLUiH qui a eu lieu à Vayrac le 30 avril à 8h00.
Des expositions itinérantes ainsi que des réunions publiques sont en cours.
Le nouveau PLUiH sera effectif en 2020.

✚ GEOMETRE DU CADASTRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du passage dans la commune au cours des mois de Mai, Juin et Juillet 2019 de Madame Magali VILGRAIN, géomètre du cadastre afin de procéder à la mise à jour du plan cadastral et de contrôler la conformité des permis de construire.

✚ CHAMPS DE NICOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du retour favorable du permis d'aménager et présente le plan de bornage des terrains.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative, sur le budget communal, pour honorer le paiement des dépenses concernant ce projet.

✚ COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi NOTRE du 7 août 2015 a prévu le transfert obligatoire de la compétence Eau et Assainissement aux EPCI et cela, au plus tard le 1^{er} janvier 2020.

- **Considérant** les différentes études et réunions organisées autour du transfert de ces compétences
- **Considérant** la participation des élus de la Commune de Prudhomat à de nombreuses réunions
- **Considérant** les débats organisés au sein du bureau de la Communauté de Communes Cauvaldor
- **Considérant** la crainte d'une organisation départementale qui éloignerait ces services des usagers
- **Considérant** les enjeux à venir autour de la gestion de ces compétences, notamment en termes de service et de prix
- **Considérant** la gestion de proximité sur les bases de l'existant que propose la Communauté de Communes Cauvaldor

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Prudhomat se prononce favorablement, avec 7 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

✚ AXA LAJUGIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du remboursement de 957.12 € par la société AXA Assurances suite au sinistre intervenu sur le moteur des cloches de l'église de Bonneviolle.

✚ VESTIAIRES DU STADE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chauffe-eau de stade va être remplacé pour un montant de 2 049 € TTC.

MISE EN PLACE BOITE A LIVRES HALLE DE BONNEVIOLE

Madame Josette FROMENTEZE propose au Conseil Municipal d'installer une boîte à livres sous la Halle de Bonneviolle qui est un lieu de passage dans notre Commune.

Cette petite bibliothèque de rue permettra à chacun de déposer et d'emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture. En déposant ou en empruntant un livre dans une boîte à livres, on lui donne une seconde vie.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

JEUX D'ENFANTS A L'ECOLE

Les jeux d'enfants qui se trouvent dans la cour de l'école seront remplacés courant juillet pour un montant de 5327,40 €.

PROCEDURE RECUPERATION LOGEMENT MME RODES MAISON LACHAUD A BONNEVIOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2019_048 concernant le lancement d'une procédure d'expulsion faute de paiement, par Madame Vanessa RODES locataire de la Maison Lachaud située « Rue des Bons Enfants » à Prudhomat concernant des loyers d'avril 2018 à mars 2019 ainsi qu'à la consommation d'eau et d'assainissement 2018.

- Considérant les nombreux mails, courriers, appels téléphoniques envoyés à Madame RODES et tous restés sans suite
- Considérant les multiples constatations sur place depuis plusieurs semaines effectuées par Monsieur le Maire qui permettent d'établir l'état de vacance de ce logement
- Considérant les attestations du voisinage faisant également état de cet abandon

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer la procédure de récupération ou d'expulsion du logement et de contacter la SCP BALTHAZARD-CAILLEAUX, Huissiers de Justice à Saint-Céré afin d'effectuer cette reprise.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition

PROCEDURE D'EXPULSION MME JMEL BOUAZZA LOGEMENT FACE A LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des retards de paiement concernant les loyers de Madame Sabria JMEL BOUAZZA, locataire du logement de droite situé face à la Mairie de Prudhomat sise « Bonneviolle » à Prudhomat.

A ce jour, le montant total des loyers impayés par Madame Sabria JMEL BOUAZZA s'élève à la somme de 965.90 €, correspondant aux loyers de février 2019 à Avril 2019 inclus.

Après plusieurs relances émises par la trésorerie de Saint-Céré, ainsi que par la mairie de Prudhomat, ces impayés n'ont toujours pas été soldés.

Plusieurs échanges vains ont eu lieu afin qu'elle régularise ses arriérés. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une procédure d'expulsion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition

PIZZAS PLACE DE BONNEVIOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tous les mercredis, de 17h30 à 21h00, le camion à pizza Jolie Pizz' sera présent sur la place de Prudhomat.

BIODIVERSITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier adressé par le préfet du Lot qui a souhaité un engagement de ses services dans un plan biodiversité. A ce courrier était joint un programme des actions qui constituera la feuille de route pour les deux prochaines années.

CIMETIERE DE ST MARTIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le tilleul qui se trouve dans le cimetière de St Martin doit être allégé et rééquilibré. L'intervention aura lieu le 4 juin pour un montant de 250 € HT.

Le bois sera évacué par les agents communaux.

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vendredi 5 juillet 2019 à 20h30
- Vendredi 30 août 2019 à 20h30

SEANCE LEVEE A 0H00

Le Maire



The image shows a blue ink signature of the Mayor over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE PRUDHOMAT' at the top and '46 (Lot)' at the bottom. The center of the seal features a coat of arms with a figure holding a staff and a sunburst above.